



Information Communale

Bulletin N° 011 - Décembre 2010

Le mot du Maire,

Une année qui se termine, une autre qui va commencer, c'est dans l'ordre de la nature. Mais ce que nous ne savons jamais, c'est le contenu de la nouvelle.

2010 est restée une année de crise, avec toutes les conséquences que l'on voit. Mes vœux les plus chers sont que l'on retrouve une amélioration sociale pour tous nos concitoyens à être inclus dans le tissu professionnel.

Chaque jour, les aides et subventions pour nos communes sont plus difficiles à acquérir. Après l'intervention de Madame la députée, Bérange Poletti, auprès du ministre de l'espace rural de l'aménagement du territoire, nous espérons une réponse favorable pour nous permettre de constituer un dossier de demande d'aides.

Nos 2 grands chantiers actuels se terminent, le mur de la place centrale est terminé, seule la pose d'une barrière métallique de protection est en attente. L'aménagement de la voirie entre la rue du Calvaire et la rue des Sauvages, puis le nouvel accès à la mairie sont dans leur phase finale, les intempéries ont provisoirement interrompu les travaux.

Nous attendons prochainement la validation de notre P.L.U. Nos études sur l'assainissement se poursuivent selon le calendrier prévu, pour commencer la 1^{ère} tranche des travaux, si les aides financières le permettent, en 2012.

Les travaux de réhabilitation du presbytère vont commencer en début d'année et la salle polyvalente sera fermée pour restauration du 17 janvier jusqu'au 31 août 2011.

En partenariat avec la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, notre projet de zone artisanale se finalise.

Je pourrais vous donner de plus amples détails sur notre commune, lors de la cérémonie des vœux du Maire, le samedi 15 janvier.

Chacun d'entre nous aura un petit moment de joie familiale à Noël et dans ce contexte, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter particulièrement de bonnes fêtes de fin d'année.

Pascal MAUROY



Pour joindre la mairie

54, rue de la République - 08410 Boulzicourt

Tél. 03 24 32 72 72 - Fax. 03 24 32 76 93

E. mail : mairie.boulzicourt@wanadoo.fr

Site internet : www.boulzicourt.fr

Horaires du secrétariat de mairie :

du lundi au vendredi
de 10h30 à 12h et de 14h à 18h30

La permanence de élus : de 18h à 19h.
(en période scolaire)



Pascal Mauroy et les membres du Conseil Municipal

ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux 2011, suivie d'un vin d'honneur,

**Le samedi 15 janvier à 18h
à la salle polyvalente.**

Avis aux nouveaux habitants de Boulzicourt

Pour faciliter les tâches administratives, les nouveaux résidents de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie, dès leur arrivée.

Résumé des délibérations du Conseil Municipal

Du 28 septembre 2010

- Au sujet des sentiers de randonnées, le Conseil Municipal accepte la modification des compétences qui sera intégrée aux statuts communautaires (chapitre compétence obligatoire en matière de développement et d'aménagement touristique).

Considérant qu'il convient de redéfinir la compétence d'intérêt communautaire sentiers de randonnée pour la mise en place du nouveau plan de sentiers.

Considérant que cette compétence ne doit plus être limitée dans le cadre d'un programme d'intérêt communautaire avec liste de sentiers concernés ; ce qui imposerait de refaire délibérer la totalité des communes adhérentes pour chaque modification de cette liste (modification des sentiers existants, ou création de nouveaux sentiers).

Considérant que cette compétence doit être modifiée selon la nouvelle rédaction suivante :

- Aménagement, équipement, entretien et promotion des sentiers de randonnée ainsi que des sites touristiques associés, avec des équipements de balisage, de découverte du patrimoine et d'accueil du public, des aménagements spécifiques de sécurisation et de protection de l'environnement, des documents et équipements d'information. L'entretien en débroussaillage ne concernera que les sections non utilisées par les activités agricoles et la desserte des immeubles. Ces sections seront définies dans les conventions à signer avec les communes concernées.

- Le Conseil Municipal accepte de modifier les programmes d'intérêt communautaire pour les aménagements de village et les logements communaux avec le retrait des opérations mentionnées ci-dessous, à compter du 01/01/2011.

Considérant que deux opérations 2010 d'aménagement de village sont en cours de finition (aménagement de la place de Remaucourt et aménagement des abords de la mairie de Givry/Aisne), il convient de les radier du programme d'intérêt communautaire afin de les transférer au domaine communal.

Considérant que les conseils municipaux de Thin-Le-Moutier et de Viel-Saint-Rémy ont demandé la reprise des logements aménagés en 1996 et 1997 par notre communauté et pour lesquels les emprunts contractés sont maintenant soldés.

- Le Maire informe l'assemblée délibérante que l'inspection des Ardennes a procédé au versement de

-subvention dans le cadre du service d'accueil mis en place pour les élèves des écoles maternelle et primaire, lors des journées de grève des 21 Janvier et 23 Mars 2010.

Décision d'attribuer le montant total de cette subvention soit 797,40 euros à l'association « Les Minots des Crêtes » qui a assuré ce service.

- Le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux de voirie Rues des Sauvages et du Calvaire, la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) a été attribuée à la société CS-BTP 08 de Arnicourt 08300 (3 bureaux avaient été consultés : Véritas – Socotec et Cs-Btp).

- Le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux d'aménagement du presbytère, les différentes missions ont été attribuées à :

- Bureau de contrôle technique : Sté SOCOTEC de Charleville-Mézières
- Mission SPS : CS-BTP 08 de Arnicourt
- Diagnostic Amiante : Sté SOCOTEC de Charleville-Mézières

3 bureaux avaient été consultés : Socotec – Cs-Btp 08 et Dekra Reims.

- Décision de demander des subventions, pour la création des jardins familiaux, aux taux les plus élevés possibles auprès du Conseil Général des Ardennes, de la Région par l'intermédiaire des Crêtes Préardennaises, de la Caisse des Allocations Familiales des Ardennes et de ERDF.

- Acceptation du montant proposé par la Préfecture des Ardennes concernant l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs non logés au titre de l'année 2009 soit 2779 euros.

- Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la cession au profit de la commune de Boulzicourt d'une parcelle en nature de chemin rural cadastrée section AC n° 425. La Commune devra supporter l'ensemble des frais, droits et émoluments liés à l'établissement des attestations de propriété immobilière complémentaires à établir.

le Conseil Municipal autorise cette acquisition à charge et autorise enfin la constitution au profit des immeubles cadastrés section AC n° 374 et 425 d'une servitude réelle et perpétuelle passage terrestre et souterrain.

- 3 sociétés ont été consultées pour l'installation d'une téléphonie pour le service administratif de la Mairie (Sociétés TPA – DIGIT TEL – France TELECOM. Toutes ont répondu.

Décision d'attribuer les travaux d'installation téléphonique de la Mairie à la société DIGIT TEL – 2 Bld de Béthune à Charleville-Mézières.

- Le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il souhaitait revoir les contrats d'assurance de la Commune afin de discuter des tarifs actuels et donc de procéder à une mise en concurrence.

La Caisse Meusienne d'Assurances Mutuelles et Groupama Nord-Est ont de ce fait, présenté chacune une proposition financière sur les différents postes à couvrir en matière d'assurance.

Après avoir étudié une première fois les différentes prestations, il leur a été demandé de négocier leurs tarifs.

Il s'avère suite à la négociation, que la compagnie d'assurances Groupama Nord-Est a fait une proposition financière plus intéressante que la Caisse Meusienne d'Assurances Mutuelles.

Décision d'assurer tous les biens et véhicules de la Commune auprès de Groupama Nord-Est à compter du Premier Janvier 2011 d'une part, et charge le Maire d'autre part, de résilier tous contrats souscrits auprès de la Caisse Meusienne d'Assurances Mutuelles.

Séance du 17 novembre 2010

- Le Conseil Municipal autorise le Maire à mener des études pour entreprendre en 2011 des travaux d'aménagement de la voie de Donchery, et le charge en outre, de demander des subventions aux taux les plus élevés possible auprès de l'Etat, du Conseil Général des Ardennes et de la Région. Des crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2011 à cet effet.

- Le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il convient de créer des bureaux pour le service administratif de la Mairie puisque l'accès du public à ceux-ci aura lieu par les portes du perron de l'agence postale et par la porte côté cour Rue des sauvages à la fin des travaux de celle-ci et ce, la mise aux normes des accès handicapés aux différents services publics.

Seule l'entrée principale actuelle de la Mairie servira pour les cérémonies officielles.

Les bureaux du Maire et des adjoints seront situés dans la salle actuelle où est reçu le public.

Des cloisons seront installées pour séparer les bureaux « Adjoints et Maire » avec aménagement d'un petit coin réunion – réception éventuellement.

Le Maire précise notamment que la fourniture et pose de cloisons seront exécutées par une entreprise.

Le Conseil Municipal décide la création de ces aménagements et mandate le Maire pour consulter des entreprises.

- Décision au titre de l'année 2011, de créer une aire de jeux pour les petits enfants de 2 à 8 ans qui se situerait au dessus du lavoir communal Rue de la Gare. Des crédits budgétaires seront ouverts en 2011 à cet effet. En outre, le Conseil Municipal charge le Maire de demander des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès du Conseil Général des Ardennes, la Région et l'Etat

- Décision d'exécuter les travaux en régie pour la création d'un « local jeunes » en 2011 et par conséquent ouvrira les crédits correspondants au Budget primitif 2011. Le Maire rappelle qu'il souhaiterait que ceux-ci se terminent au plus tard en Juin 2011.

- Décision d'effectuer le martelage et la vente des parcelles n°2 et n°6 de la forêt communale (prix de retrait maximum à 20%).

- Le Maire fait savoir à l'assemblée que l'éclairage public du lotissement « Le Parc » est très vétuste et largement insuffisant en terme d'éclairage. Décision pour 2011, de la mise en place d'un éclairage public neuf plus économique et performant dans ce lotissement et demande par conséquent une subvention au taux le plus élevé possible auprès du syndicat d'électrification d'Omont. Les crédits budgétaires seront ouverts au budget primitif 2011.

- Décision de rénover le mur du cimetière avec rejointage et création d'un jardin du souvenir en 2011, une consultation d'entreprises a été lancée (neuf sociétés ont été contactées – 6 ont répondu). décision d'attribuer les travaux à l'entreprise la mieux-disante soit Ferreira Victor de Boulzicourt et charge le Maire de signer le devis correspondant.

- autorisation du Maire à engager en 2011 le bornage des terrains constructibles situés à la sortie du village (direction Champigneul sur Vence) pour ensuite entreprendre les travaux de viabilisation et voirie.

Rappel

**Fermeture de la salle polyvalente,
du 17 janvier au 31 août 2011,
pour travaux de mise en conformité
avec les nouvelles normes de sécurité,
d'environnement et d'accès aux personnes
handicapées.**

Naissances

CHEVALIER Emma (fille de Romain Chevalier et Jessica Dardenne)
24 septembre 2010

GOI Paolo (fils d'Alexandre Goi et Laurianne Sart)
07 novembre 2010

LOUDINET Sarah (fille de Thierry Loudinet et d'Alexandra Gobé)
02 décembre 2010

Décès

HALIN Marcel, à l'âge de 90 ans
01 décembre 2010

FONTAINE Renée, à l'âge de 95 ans
Epouse de BAUS Albert
11 décembre 2010

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal soutient toujours les activités de nos associations, ainsi nous sommes toujours prêts à les aider dans la limite de nos possibilités.

Pour mieux connaître vos besoins, nous demandons à tous les présidents d'associations de renouveler la demande de subventions municipales pour l'année 2011, avant le 15 février, accompagnée d'un rapport d'activités et de finances de l'année passée, ainsi qu'une présentation des nouveaux projets pour 2011.

Célébration du 11 novembre

La fanfare Municipale de Boulzicourt ouvre le défilé



Remise d'une gerbe au monument aux morts, récemment restauré



Remise de la médaille de l'UNC de bronze, du mérite, à Christian Bilet, par Robert Pâté, président de l'Union Locale des Anciens Combattants.



La remise des prix du concours des maisons fleuries et des illuminations, aura lieu désormais en dehors des voeux du Conseil Municipal.

Pour 2011, le mercredi 2 février, jour de la chandeleur, salle de la Mairie à 19h.



“Vitaline et son orchestre Anthracite”, ainsi que La troupe “Welcom’cabaret” ont animé merveilleusement le succulent repas dansant de fin d’année, offert par le C.C.A.S aux anciens du village, à la salle polyvalente.



La Commune a mis en place des bacs à sel à différents emplacements pour faciliter la tâche des employés communaux et permettre aux riverains de dégeler la chaussée publique, en cas de verglas, pour accéder à leur domicile.

Malheureusement, ce sel n’est pas utilisé avec modération ou pour l’usage prévu. Nous avons même constaté la disparition de 2 containers !



Beaucoup d'associations du village se sont mobilisées, pour soutenir les Municipalités de Boulzicourt et de Champigneul/Vence, à participer à cet élan de générosité.

Cette année, pour débiter la manifestation du Téléthon, nous avons eu beaucoup de chance au lâcher de ballons. Une bonne visibilité sur un fond de neige et de ciel bleu, nous a permis de voir les nombreux ballons monter très haut et partir en direction de Sedan.



Parents d'élèves organisant le lâcher de ballons



Club Twirling Bâton



Les marcheurs à Champigneul



L'amicale canine à la marche à Champigneul



Gym entretien d'adultes (Step)



Danses de salon



Judo Jujitsu traditionnel



Familles rurales (seniores)



La jeunesse de Boulzicourt



L'ECVB



Le club Krav Maga

Nos grands travaux se poursuivent...



Le futur accès à la Mairie et à l'agence Postale, rue des Sauvages.



Réfection complète du mur de la place centrale, le long de la Vence.

L'aire de jeux des ados est terminée



L' affouage

L' affouage communal est défini dans le code forestier comme un mode de jouissance des produits des forêts communales.



Il est proposé par la commune à ses habitants, afin qu'ils bénéficient du bois de chauffage pour leurs besoins domestiques propres.

En conséquence :

- Tous les habitants intéressés, se chauffant au bois et occupant un domicile à Boulzicourt peuvent s'inscrire dès maintenant au secrétariat de Mairie.
- Interdiction de commercialiser le bois
- Le bois est délivré sur pied
- Les lots des coupes seront tirés au sort
- Date limite du débardage fixé au 1^{er} septembre
- Le débardage ne pourra s'effectuer qu'après l'acquittement par chèque (taxe d'affouage) remis en Mairie, à l'ordre du trésor public. Un coupon sera délivré pour enlèvement du bois sur place.
- La Commune ne peut-être responsable des risques encourus, elle conseille aux affouagistes de s'inspirer de la réglementation qui s'applique aux professionnels.
 - o Port d'un casque, chaussures de sécurité, gants adaptés, pantalon anti-coupure
 - o Outils aux normes en vigueur et en bon état
 - o Trousse de secours de 1^{ère} urgence.

L'animation associative

Multi-accueil les «Nutons des Crêtes»



Chaque mois une rencontre inter-génération avec les parents et grand-parents. Un goûter préparé par les enfants et des chants d'aujourd'hui et d'autrefois, terminent la journée.

L'ECVB (Entente Cycliste Villers-Semeuse Boulzicourt)



La 16^{ème} compétition de cyclo-cross a eu lieu le 6 septembre dans les catégories seniors, espoirs et juniors. Le vainqueur a été Romain Lejeune de l'UV Aube.

L'ECVB possède une école de cyclisme, structure d'accueil destinée à faire découvrir et aimer le sport et le vélo aux jeunes grâce à la diversité de ses activités ainsi qu'à travers la vie associative du club.

Encadré par un éducateur diplômé, qui accueille les jeunes de 5 à 12 ans

A l'école de cyclisme, les jeunes apprennent toutes les techniques pour bien maîtriser leur vélo mais cela reste un loisir, un jeu, la notion de compétition viendra tout naturellement plus tard

On peut faire du cyclisme sans vouloir faire de la compétition, mais si on aime pourquoi pas ! par exemple : Romain Villa, entré à l'âge de 9 ans à l'école de cyclisme, ancien professionnel équipe COFIDIS.

Mais le cyclisme n'est pas réservé uniquement aux garçons, plusieurs jeunes filles sont licenciées à l'ECVB comme Sarah Berkane.

Cette jeune fille de 10 ans, entre dans sa 4^{ème} année à l'école, elle s'est montrée la meilleure dans sa catégorie, lors du trophée régional des jeunes et a été sélectionnée pour le trophée de France des jeunes cyclistes 2010 à ALBI.

Bien dans sa tête, bien sur ses jambes, elle a de bons résultats à l'école et trouve encore du temps pour apprendre de la musique.

Lors de la saison 2010, l'école de cyclisme de l'ECVB s'est classée 2^{ème} au trophée régional des jeunes cyclistes.

2 entrainements (non obligatoires) par semaine ont lieu :

- Le mercredi à Villers-Semeuse de 14h15 à 15h45 au stade Roger Marche.
- Le samedi à Boulzicourt de 14h15 à 15h45, sur le parking de l'ancienne gare.

Alors, si vous aimez le plein air, la combativité, l'esprit d'équipe, venez à l'ECVB.

Gym Entretien Adultes



Depuis début septembre, les cours de gym de l'association GEAB ont lieu le lundi de 18h30 à 19h30 et le jeudi de 19h à 20h à la salle des fêtes de

Boulzicourt.

Les cours sont assurés par des animatrices diplômées : Lorie et Nadine. Le cours du lundi porte sur le travail cardio-vasculaire, step et le jeudi sur le renforcement musculaire, équilibre et souplesse articulaire.



Inscription sur place: 1 séance gratuite

Contact : Mme Belvaux Sylvaine : 03.24.32.72.00 ou 06.74.67.29.91

Le L.A.C (Loisirs, Art et Culture)



Les choeurs Guillaume de Machault ont enthousiasmé près de 150 personnes



Près de 50 personnes assistèrent à une pièce de théâtre, «Fisc ou Garçon» jouée par les «Utopistes». Bien connue dans la région, cette troupe a

séduit une nouvelle fois le public.

L'association des parents d'élèves



St Nicolas est quand même venu ! malgré une abondante neige sur son chemin.



L'association «CAICAS»



Cette association organise depuis septembre, des cours de danses animés par Guy Ledoux tous les vendredis soirs de:

-18h à 19h30 pour les danses de salon.

-19h30 à 20h30

pour la salsa.

Ces cours ont lieu dans la salle Communale René Daumal à Boulzicourt. Un grand succès, 30 participants, venez les rejoindre !



Changement... à la tête du client !

Le salon de coiffure a changé de propriétaire depuis le 2 novembre 2010. Il s'appelle : le salon « Styl' de C'cil »

C'est en 1986 que Line Sellier crée son salon de coiffure tous styles « pour Dames et Hommes » à l'emplacement d'une ancienne épicerie . Elle vient de cesser son activité pour prendre une retraite bien méritée en cédant son commerce à une de ses assistantes.

Cécile Prévotiaux



âgée seulement de 30 ans, a devant elle un bel avenir professionnel, ce n'est pas une inconnue, elle travaille dans ce salon depuis 11 ans. Si elle n'habite pas le village, elle a fait toute sa scolarité primaire à Boulzicourt et elle est d'une famille de

Champigneul.

Le salon est ouvert du :

- mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30
- samedi en continu de 8h30 à 17h30

Pour rendez-vous : 03 24 32 75 02

Mais Line Sellier en prenant sa retraite, ne reste pas sans activité, elle aide ses enfants à ramasser des œufs à la ferme de Champigneul sur Vence.

Possibilité de vente en direct à la ferme :

D'œufs fermiers de plein air, de la tome des Ardennes et du fromage blanc faisselle.

- le mardi de 18h à 20h
- le samedi de 10h à 12h.

Pour éventuellement commander : 03 24 32 74 95

Association ADMR de BOULZICOURT



Retrouvez tous les services de l'ADMR sur le site internet officiel
www.admr.org

Permanence du secrétariat :

Salle de la Mairie :

Mardi : 13h-16h30

Vendredi : 9h -12h et 13h -16h30

Tél. 03 24 22 04 19

E.mail : www.admrboulzicourt@wanadoo.fr



Cette association crée en janvier 2003, suite à la cessation de l'activité « Aide à domicile » par « Famille Rurale », avait été mise en place à Boulzicourt en 1979 à l'initiative de Mme Leprovot, Mme Champion et Mr Pierre Léonard.

Rôle :

Le premier objectif de l'ADMR, est un service de prestations à domicile (ponctuel ou permanent) pour permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles.

Offres

- Familles, jeunes couples
- Garde d'enfants
- Personnes âgées ou handicapées
- Ménage, repassage
- jardinage, entretien des espaces verts
- Petits travaux de bricolage
- Accompagnement de transport...
- Personnes ayant été hospitalisées et rentrant à domicile.
- Portage des repas
- Télésurveillance "FILIEN" (alarme téléphonique)



A noter, que tous ces services sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 50% (un justificatif est fourni pour chaque service demandé).

Le second objectif, est la création d'emplois avec des perspectives d'évolution aux salariés. Par le volume d'activités qu'elle gère, l'ADMR contribue souvent à maintenir la vie économique locale.



Localisation :

L'ADMR de Boulzicourt étend ses services sur 5 communes :

- Boulzicourt - Champigneul sur Vence - Saint Pierre sur Vence - La Francheville - Saint Marceau

Fonctionnement:

C'est une association animée et gérée par un conseil d'administration composé de 12 personnes bénévoles.

Ces personnes sont à l'écoute de la population pour identifier ses attentes, ses besoins et l'aider à préparer les dossiers auprès des organismes sociaux.

L'association est employeur des salariés qui interviennent aux domiciles des personnes. Le savoir-faire résulte de sa proximité et des compétences techniques de son personnel.

Effectif local en 2010 :

14 salariés, dont 11 en CDI .

Activités 2010 :

- 62 personnes aidées pour 1100 heures par mois
- 154 heures d'aide aux malades de retour d'hôpital
- Plus de 300 repas portés à domicile.

Aujourd'hui, l'ADMR recherche davantage le contrat d'aide aux personnes actives, le nombre d'heures de services aux personnes âgées étant en diminution.